

---

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 20 mars 2026 à 19 h 30

---

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Membres présents** : DETRAZ Laurent, CHARDON Fabienne, BOSSON Hervé, BISETTI Mélodie, GAILLARD Laurent, VON ARX-DUPRAZ Chantal, HOMINAL Francis, ROMAN Nancy, JULIENNE Marcel, SAILLET Elodie, BOSSON Steeve, BOUVET Lydie, ANGELLOZ-NICOUD Léa, JANICKE Johan.

**Membre excusé** : PERSIGNY Jérôme (a donné procuration à Laurent Gaillard).

**Absent** : //

**Secrétaire de séance** : Marcel Julienne.

---

### Ouverture de la séance du conseil

---

Mr HOMINAL Francis, conseiller municipal le plus âgé ouvre la séance du conseil municipal. Il a procédé à l'appel de chaque membre du conseil municipal, et les a déclarés installés dans leurs fonctions. Puis un rappel historique a été fait sur la commune de St André avec les différents maires successifs.

---

### Election du Maire

---

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire qui est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mr DETRAZ Laurent se porte candidat à la fonction de Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mr DETRAZ Laurent a obtenu 15 voix. Il est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

---

### Détermination du nombre d'adjoints

---

Sous la présidence de Mr Detraz, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il doit auparavant déterminer le nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à trois.

---

## Election des adjoints

---

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mr BOSSON Hervé, Mme CHARDON Fabienne, Mr GAILLARD Laurent ont déposé leur liste auprès du Maire. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste conduite par Mr BOSSON Hervé a obtenu la majorité des voix, et a été proclamée adjoints au Maire :

Mr BOSSON Herve, Mme CHARDON Fabienne, Mr GAILLARD Laurent.

---

## Lecture de la Charte de l'élu local

---

Mr Detraz Laurent a donné lecture de la Charte de l'élu local et a remis un exemplaire à chaque conseiller.

---

## Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil précédent

---

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 17 février 2026 et a expliqué les divers points pour plus de compréhension. Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

---

## Indemnité de fonction Maire et Adjoints

---

Les indemnités de fonction sont fixées par délibération à l'exception de l'indemnité du Maire qui bénéficie du taux maximum, sauf si l'assemblée délibérante décide de fixer un taux inférieur. Laurent Detraz donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction, et après délibération le conseil décide de fixer le taux à 11,77 % de l'indice brut maximal aux trois adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Le secrétaire de séance, Marcel JULIENNE

Le Maire, Laurent DETRAZ

